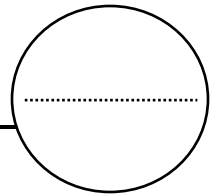




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 5 septembre 2023 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L 1H0.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, Directeur général et Greffier-Trésorier
Pascale Giroux, Directrice générale et Greffière-Trésorière adjointe et Coordinatrice des travaux publics

Sont absents :

M. Christopher Hill, conseiller n° 3;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2023-09-173

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2023-09-174

2A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2023

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2023 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-175

4A - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que malgré une entente intermunicipale pour le partage d'un inspecteur, un candidat n'a pas encore été embauché;

Attendu que les demandes de permis n'ont pas été traitées en raison d'un manque de ressources;

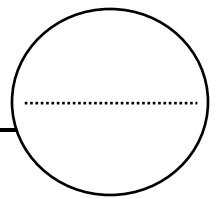
Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20 février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 4 800\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Que ce conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

2023-09-176

4B- RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu que l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

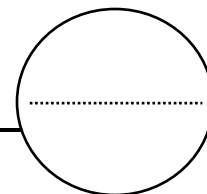
Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, Carole Mallette députée de Huntingdon à l'Assemblée nationale, Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry -Suroît, à la Chambre de Communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois d'août 2022 est remis aux membres du conseil.

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de **60 571** gallons par jour durant le mois d'août. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2023-09-177

8A OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, 2^{ième} MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2023 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 21 760 \$;

Considérant qu'il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en cours, et que cette première révision apporte la quote-part 2023 à 22 087 \$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de 327\$.

9A RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d'août 2023.

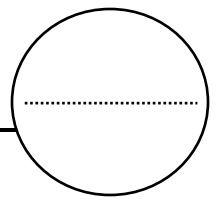
Nombre de permis émis :	15
Valeur des travaux :	\$198 300
Valeur des permis	\$240

2023-09-178

9A AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 330 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par moi, Lucie Bourdon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

2023-09-179

9B ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

- Attendu que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. a -19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P -9.002);
- Attendu que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;
- Attendu que conformément à l'article 136 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté l'inventaire des immeubles de son territoire qui ont été construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale ;
- Attendu que conformément à l'article 138 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, à la suite de l'adoption du présent règlement et de l'inventaire de son patrimoine par la MRC des Jardins-de-Napierville, la municipalité du village de Hemmingford est désormais dispensée de l'obligation de transmettre au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention d'autoriser la démolition d'un immeuble construit avant 1940;
- Attendu que le présent Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;
- Attendu que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2023 et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;
- Attendu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique sera tenue sur le projet de règlement, par l'entreprise du maire, et toute personne pourra s'y faire entendre;
- Attendu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de Règlement numéro 330 relatif à la démolition d'immeubles, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

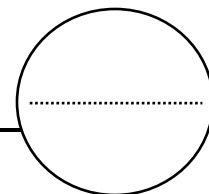
2023-09-180

10A AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES DE HEMMINGFORD – 2^E PARTIE

- Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution # 2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford;
- Attendu que le montant accordé cette année est de 20 000 \$ payable en deux versements;
- Attendu que le premier versement a été accordé par a résolution #2023-03-051;
- Attendu que les Archives Hemmingford ont fourni à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2022 et les membres du conseil en ont reçu une copie;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers, ce qui suit ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 10 000\$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 3 000 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 7 000\$;

- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-181

10B SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE DE HEMMINGFORD

Considérant que la Municipalité offre une subvention administrative de 1 800 \$ par année, pour aider à financer par exemple le déplacement des bénévoles;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 1 800 \$ soit remis comme subvention administrative afin de contribuer à la Bibliothèque communautaire de Hemmingford et de prendre les fonds à même le compte 02-702-30-310 tel que prévu au budget de 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-182

10C RENOUELEMENT – ENTENTE DE SERVICE ET CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE MODULÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Attendu que Monsieur Maxime Beaulieu, directeur général de Le Réseau Biblio de la Montérégie (RBM) nous informe que le contrat pour l'entente de service et l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque prend fin en date du 31 décembre 2023 ;

Attendu que Monsieur Beaulieu, transmet à la municipalité une proposition de renouvellement de convention pour une durée de 3 ans ;

Attendu que la municipalité du Canton de Hemmingford a accepté de signer conjointement ladite convention ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement que le Maire, Drew Somerville et la directeur général, Michael Krohn sont autorisés à signer le renouvellement d'une entente de service et l'exploitation d'un système informatique modulé au nom de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

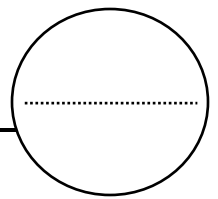
2023-09-183

12A DEMANDE DE PIIA # 2023-08-0008 : 492, AVENUE CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIÈURE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2023-08-0071 pour le 492, avenue Champlain qui est dans la zone CV-4 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2023-08-0008 vise à procéder à la revalorisation complète de la propriété (rénovation extérieure);

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

- Attendu que les matériaux pour la rénovation extérieure seront composés des matériaux déjà existants, mais peints de couleurs pâles comme présentées sur un échantillon visuel (couleurs : Trim et cabinet);
- Attendu que les ouvertures (portes et fenêtres) seront de même dimension que l'existant, mais de couleur blanche;
- Attendu que le balcon extérieur en façade sera rénové en totalité (même grandeur) afin que la structure soit solidifiée, les matériaux seront composés de bois de couleur blanc ou naturel;
- Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu une image visuelle des couleurs proposées par Julie Mainville;
- Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;
- Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.
- Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0008 afin de délivrer le permis de rénovation # 2023-08-0071;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-008 pour procéder à la revalorisation complète (extérieure) de la propriété situé au 492, avenue Champlain (Permis de construction # 2023-08-0071) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

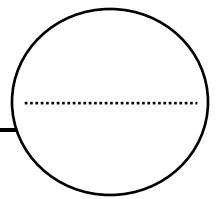
2023-09-184

12B DEMANDE DE PIIA #2023-08-0009 : 527, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIÈURE)

- Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation # **2023-08-0072** pour le **527, rue Frontière** qui est dans la zone CV-1 qui est soumise au PIIA;
- Attendu que la présente demande de PIIA # **2023-08-0009** vise à l'installation de volets sur les ouvertures (fenêtres) en façade et en latérales (gauche et droite) de la propriété (rénovation extérieure);
- Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu une image visuelle de la couleur proposée pour les volets (couleur : bleu);
- Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;
- Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.
- Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0009 afin de délivrer le permis de rénovation # 2023-08-0072;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0009 visant à procéder à l'installation de volets sur les ouvertures (fenêtres) en façade et en latérales

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

(gauche et droite) de la propriété (Permis de rénovation # 2023-08-0072) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-185

12C DEMANDE PIIA #2023-08-0011 : 479 - 481, RUE FRONTIÈRE (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de rénovation # 2023-08-0073 pour le 479-481, rue Frontière qui est dans la zone CV-4 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2023-08-0011 vise à procéder à la rénovation complète de la propriété en façade (481A, rue Frontière : rénovation extérieure);

Attendu que que les matériaux pour la rénovation extérieure seront composés d'un Canexel (couleur : gris granite) tels que présentés par le document visuel de Julie Mainville;

Attendu que les ouvertures (fenêtres) seront changées par le retrait de deux fenêtres dans l'alcôve et l'agrandissement de deux fenêtres en façade pour une dimension 62 po ½ par 51 po, tel que démontré par le croquis/esquisse fait par le propriétaire;

Attendu que le balcon extérieur en façade sera également rénové;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu une image visuelle du concept de rénovation proposé par Julie Mainville (couleurs, style, etc.);

Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0011 afin de délivrer le permis de rénovation # 2023-08-0073;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0011 visant à procéder à l'installation de volets sur les ouvertures (fenêtres) en façade et en latérales (gauche et droite) de la propriété (Permis de rénovation # 2023-08-0073) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-186

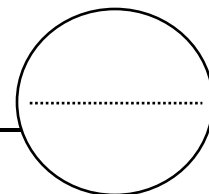
12D DEMANDE PIIA # 2023-08-0010 : 560, AVENUE CHAMPLAIN (BALCON AVEC AVANT-TOIT)

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis de construction # 2023-08-0068 pour le 560, avenue Champlain qui est dans la zone HA-12 qui est soumise au PIIA;

Attendu que la présente demande de PIIA # 2023-08-0010 vise à procéder à la construction d'un balcon et d'un avant-toit attaché au bâtiment principal (grange attachée à la résidence);

Attendu que les matériaux pour la construction du balcon avec un avant-toit seront composés par la structure en bois de pruche et la toiture sera en tôle de couleur noire;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont vu les croquis/esquisse ainsi que le visuel proposé par la construction projeté;

Attendu que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA # 2023-08-0010 afin de délivrer le permis de construction # 2023-08-0068;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2023-08 0010 pour procéder à la construction d'un balcon avec un avant-toit à la propriété situé au 560, avenue Champlain (Permis de construction # 2023-08-0068) telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-187

12E FORMATION SYGEM -BUDGET, TAXATION, PAIE (T4, R1)

Considérant qu' Infotech offre 3 webinaires pour l'utilisation de leur système SYGEM;

Considérant que ces 3 cours aborde tous les aspects entourant le fonctionnement de SYGEM pour le budget, taxation et paie (T4-R1);

Considérant que ces formations sont offrir au coût de 700\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que le Directeur General ou la technicienne comptable participent à la formation de SYGEM d'Infotech au coût de 700\$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-188

12F RECLASSIFICATION DU POSTE - MANOEUVRE DE TRAVAUX PUBLIQUE

Considérant que la charge de travail du travailleur concerné a augmenté au cours des derniers mois, son poste sera reclassé comme temps plein;

Considérant que le conseil accepte de considérer employé 320-BECL comme permanent et ce à compter du 5 septembre 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le reclassement à temps plein et les conditions salariales pour employé 320-BECL proposés par le directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-189

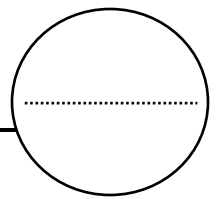
12G RECTIFICATION DU CALCUL DES HEURES RÉMUNÉRÉES POUR L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS ET CULTURE

Considérant que l'Agente de développement loisirs et culture est considéré comme un poste permanent à temps plein (35 heures);

Considérant que l'Agente de développement loisirs et culture travaille souvent en dehors des heures normales de bureau;

Considérant que 1,5 heures par semaine supplémentaires seront payées à l'Agente de développement loisirs et culture à partir de la banque d'heures accumulées pour un total de 36,5 heures par semaine;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter que 1,5 heures par semaine supplémentaires seront payées à l'Agente de développement loisirs et culture à partir de la banque d'heures accumulées pour un total de 36,5 heures par semaine.

2023-09-190

12H RECTIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-04-04 -TRANSFERT DE 714 210,32 \$ DE 0505685-EOP ÉPARGNE AVEC OPÉRATIONS À 0505685-PR1 PRÊT À TERME AUX ENTREPRISES

- Considérant que les intérêts de notre prêt à terme sont de 6,7%;
- Considérant que la municipalité veut diminuer les couts des intérêts;
- Considérant qu' il y a eu une erreur de frappe s'est glissée dans la résolution originale, le montant 714 210.32\$ aurait dû se lire 1 714 210.32 \$;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de reconnaître que le montant réel transféré du compte courant vers le prêt à court terme était de 1 714 210,32 \$ du compte 0505685-EOP Épargne avec opérations et 0505685-TS1 Épargne au compte 0505685-PR1 Prêt à terme aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-191

12I NOMINATION DES MEMBRES DU CCU ET NOMINATION D'UN CONSEILLER SUPPLÉANT POUR LA CCU

- Considérant qu' il y a lieu de nommer les membres du CCU pour un mandat se terminant le 31 décembre 2024;
- Considérant que les membres actuels ont été approchés par téléphone afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU ;
- Considérant que M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant, et M. Claude Mailloux souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU ;
- Considérant que Michael Hadley ne désirait plus poursuivre son mandat ;
- Considérant que M. Giorgio Palazzo a soumis sa candidature pour combler le poste vacant ;
- Considérant que M. Normand Lussier, membre du conseil, désire poursuivre son mandat au sein du CCU ;
- Considérant que Lucie Bourdon, membre du conseil, a accepté d'agir en tant que suppléant au cas où M. Normand Lussier ne pourrait pas assister à une réunion;

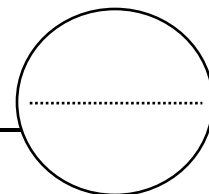
En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que soit renouvelés les mandats de M. Gérard Laberge, M. Yves Poissant, M Claude Mailloux, et de M. Normand Lussier, jusqu'au 31 décembre 2024 ;

-Que Mme Lucie Bourdon a accepté d'agir en tant que suppléant au cas où M. Normand Lussier ne pourrait pas assister à une réunion;

-Qu'une lettre soit envoyée à M. Michael Hadley au nom du conseil municipal pour la remercier chaleureusement de son implication dans le CCU.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

2023-09-192

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

12J DEMANDE COLLECTIF SOUS LA COORDINATION DE LA MRC D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA

Attendu que le secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour le programme de soutien à la démarche Municipalité Amis des Aînés;

Attendu que la municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

Attendu que la démarche MADA requiert la nomination d'une personne élue responsable du dossier « Aînés »;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers :

-De désigner Lucie Bourdon à titre de responsable administratif du dossier « Aînés » et de la démarche MADA.

-De s'engager dans l'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action afférent.

-Que la municipalité du Village de Hemmingford autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-193

12K ASSURANCE POUR LES DEUX IMMEUBLES SITUÉS AU 476 FRONTIERE

Considérant que la Municipalité a acquis la propriété est située au 476 Frontière ;

Considérant que deux bâtiments sont situés sur la propriété ;

Considérant que la municipalité doit assurer les deux bâtiments ;

Considérant que le coût pour assurer les deux bâtiments est de 4 125,65 incluant les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'assurer les deux bâtiments située au 476 Frontière pour 4 125,65 incluant les taxes applicables;:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2023-09-194

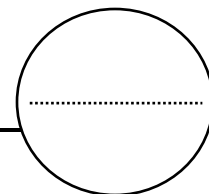
13A-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 SEPTEMBRE 2022

Considérant que M. Michael Krohn, directeur général et greffier-trésorier, confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 9 août 2023, soit dans le budget 2023 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 9 août au 6 septembre 2023 soient acceptés au montant 47 120.00\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 septembre 2022 soient payés au montant 121 341.18 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

2023-09-195

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance est levée à 20h06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire

Michael Krohn
Directeur général et Greffier-Trésorier

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023.
